



*Intervention de l'Union Locale CGT d'Arles  
du 14 décembre 2018*

Le président des riches nous fait une multiplication de tours de passe-passe, et poursuit une politique d'austérité subie depuis 40 ans.

Le président de la République tourne le dos aux revendications légitimes des salariés du privé et du public, des privés d'emplois, des jeunes et des retraités. Il tourne le dos à toutes les colères exprimées dans tout le pays depuis plus d'un mois. Ni le gouvernement ni le patronat n'ont éteint la contestation.

Depuis plusieurs semaines les gilets jaunes font entendre leur colère à travers des actions dans nombre de territoires.

La responsabilité incombe au gouvernement qui n'a de cesse de développer des mesures antisociales, à créer de l'injustice fiscale et sociale, toujours soutenu par le MEDEF.

Le président a annoncé que le salaire d'un travailleur au SMIC augmentera de 100 € par mois sans qu'il n'en coûte un euro de plus pour l'employeur. **Encore un cadeau fait aux entreprises**, puisqu'il ne s'agit pas d'une augmentation du SMIC de 100 euros. Celui-ci n'augmentera **que de 1,8 % (alors que l'inflation est de 2,2%)** et prendra en compte la baisse des cotisations sociales. Ce n'est pas un cadeau mais un rattrapage incomplet du coût de la vie. L'inflation continue de grignoter le pouvoir d'achat des travailleurs. Dans ces 100 euros, le gouvernement va accélérer l'augmentation de la prime d'activité qui était prévue sur 3 ans. Il faut savoir que la **prime d'activité est versée par la caf et ne concerne pas toutes les personnes au SMIC**. Tous les SMICARDS n'y ont pas droit puisque son versement est soumis à un calcul complexe qui tient compte de la situation et des revenus familiaux. La prime d'activité constitue depuis 2016 un complément de salaire pour les bas salaires financée par nos cotisations sociales. Le soit disant coup de pouce promis par Macron va décevoir beaucoup de bas salaire, **en revanche il contente les représentants patronaux qui ont obtenu la mise sous cloche du SMIC**. Pour information, les employeurs ne versent quasiment plus de cotisations sociales pour un ou une salariée rémunéré au SMIC.

La rétribution de votre travail, c'est votre salaire, constitué tout autant du salaire net que des cotisations.

Le salaire, c'est quoi?

Il ne se limite pas à ce qui est viré chaque mois sur votre compte en banque (le salaire net), mais inclut également les cotisations sociales (parts salariale et « patronale»). Les cotisations dites «patronales» sont de l'argent que l'entreprise vous doit au titre de votre travail, comme votre salaire.

Les cotisations sociales : Elles ouvrent des droits pour des prestations relatives, soit à des risques (maladie, maternité, chômage, invalidité,...), soit à la qualité de votre vie future (retraite, ...) ou de celle de vos enfants (famille, ...). **100 euros de cotisations sociales, ce sont notamment 41 euros pour l'Assurance Maladie, 24 euros pour les retraites, 19 euros pour la famille, etc.**

Ainsi votre salaire et vos cotisations sociales ouvrent des droits, dans certaines conditions, permettant :

- si vous tombez malade, de prendre en charge tout ou partie des frais d'hospitalisation, de médicaments
- si vous devenez invalide, de bénéficier d'un revenu minimum
- si vous êtes victime d'un accident du travail, de percevoir une rente
- si vous perdez votre emploi, de percevoir, des allocations chômage
- si vous avez un enfant, de rester avec celui-ci pendant ses premières semaines, de faire face aux charges liées à l'éducation de vos enfants, de bénéficier de certaines allocations (crèche, allocation de rentrée scolaire, etc.);
- de bénéficier d'une pension de retraite principale et complémentaire après votre activité professionnelle.

Les exonérations de cotisations sociales (dont la réduction Fillon pour les salaires inférieurs à 1,6 fois le Smic) qui représentent 27 milliards par an (sans compter les 20 milliards du «Crédit Impôt Compétitivité Emploi») sont un exemple de cadeaux faits aux entreprises qui fragilisent la protection sociale.

De plus, ces cadeaux sont remboursés en partie par des impôts (notamment les taxes sur le tabac). **Un salarié payé au Smic a, du fait des exonérations, une baisse de son salaire socialisé de 406 euros !**

Notre Sécu, ses objectifs, ses principes, sont symboles d'une société moderne, juste et solidaire. Elle se résume par ces mots qui sont à la base de sa création : « cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins ». Pourtant depuis sa création, elle fait l'objet de nombreuses attaques par les gouvernements successifs et surtout par un patronat, qui a combattu de tout temps toutes idées de partage des richesses et société solidaire. La santé, la retraite... aiguisent les appétits de la finance. Aujourd'hui, par différents tours de passe-passe, le gouvernement voudrait nous faire croire qu'on remboursera plus et mieux en cotisant moins. De plus en plus, ce sont des assurances privées ou des institutions de prévoyance soumises à des critères de rentabilité, qui prennent la main ou plutôt l'argent avec des valeurs s'approchant plus de la charité. En fait, on tend à passer « de la carte Vitale à la carte bleue ».

Ces choix politiques de détruire la protection sociale dans tout son ensemble visent à transformer en profondeur notre modèle social pour répondre uniquement aux exigences du capitalisme, creusant toujours plus les inégalités.

Il faut le redire encore et encore :

**Ce ne sont pas les salaires qui coûtent, ce sont les actionnaires.**

**Sur 100€ de bénéfices, seulement 5 euros et 30 centimes d'euros reviennent dans notre salaire.**

**Oui il faut le redire encore et encore de l'argent il y en a !**

**Pour les salaires, pour les pensions, pour les minimas sociaux, pour les services publics, pour la sécurité sociale, pour la santé, pour les transports collectifs, pour les jeunes et l'éducation nationale !!!!!**

Oui, les moyens existent pour répondre à l'urgence sociale.

La CGT est au service du mouvement social !

**Après le 14, la mobilisation continue et doit s'amplifier :**

**L'Union Départementale appelle ce samedi 15 décembre à 14H au Vieux Port à Marseille à une manifestation avec l'ensemble des forces porteuses de progrès social.**

**Nous y sommes attendus !!!!!**

**Après le 15, la mobilisation continue le mardi 18 décembre, comme vous le savez les retraités CGT d'Arles seront aussi dans l'action le mardi 18 décembre avec à Arles un rassemblement à 10H30, devant la permanence de la députée. Le mardi 18 décembre, la confédération appelle tous les salariés du Privé, du Public à poursuivre la mobilisation contre la vie chère, pour l'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux et dans la localité nous appelons à rejoindre le rassemblement devant la permanence de la Députée.**

Nous voulons redire, devant la CCI que nous n'acceptons pas les tentatives d'assujettir la justice du travail, ses juges et justiciables salariés, à la domination patronale avec le projet de ce dernier de reloger le Conseil des Prud'hommes à l'intérieur des murs de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Boulevard Clémenceau. Ce projet poursuit un double but : disposer d'une "justice dédiée", et bénéficier d'une lucrative rente financière locative garantie par le Conseil Départemental.

***Continuons à porter haut et fort nos exigences revendicatives,***

***Que nous soyons salariés, retraités, privés d'emploi, précaires, ....l'addition de nos colères doit s'amplifier ! contre le « vieux monde » à abattre.***

***Nous ne demandons pas la charité ! Nous exigeons la justice sociale et fiscale !***